



Etablissement primaire et secondaire de Villamont : Assainissement et rénovation du collège de St-Roch – Demande de crédit d'ouvrage

Préavis N° 2019 / 56

Lausanne, le 19 décembre 2019

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

1. Résumé

Le présent préavis a pour objet une demande de crédit d'ouvrage de CHF 17'500'000.- destiné à l'assainissement et la rénovation complète du bâtiment historique du collège de St-Roch largement attendue par ses utilisateurs-trices. Il fait suite à la rénovation du collège de Villamont, appartenant au même établissement scolaire, et à l'assainissement des deux salles de gymnastique, situées au sud, soumises à d'importants problèmes d'infiltrations d'eau.

Fruit des études financées par un crédit d'étude de CHF 1'400'000.- accordé le 26 juin 2018 par le Conseil communal le projet conjugue les importants travaux d'assainissement et les impératifs en matière d'efficacité énergétique, les réponses aux besoins actuels de l'école et de ses utilisateurs, les enjeux patrimoniaux et ceux liés aux besoins du quartier. Ainsi, outre les nécessaires mises aux normes, notamment en termes de sécurité, il permettra de garantir l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, d'améliorer les connexions entre les deux ailes du bâtiment, de créer un espace d'accueil et d'apporter au rez inférieur des surfaces communes qui faisaient défaut. L'attrait du préau sud sera également renforcé.

2. Objet du préavis

Le présent préavis a pour objet une demande de crédit d'ouvrage de CHF 17'500'000.- destiné à l'assainissement et la rénovation complète du bâtiment historique du collège de St-Roch. Il fait suite à l'assainissement des deux salles de gymnastique, situées au sud, soumises à d'importants problèmes d'infiltrations d'eau. Ces travaux financés par un premier crédit d'ouvrage concernant ce site, approuvé par votre conseil le 16 juin 2015, se sont terminés fin 2016.

3. Table des matières

1.	Résumé	1
2.	Objet du préavis	1
3.	Table des matières	1
4.	Préambule	2
5.	Contexte du projet	2
5.1	Histoire du site et état du bâtiment	2
5.2	Organisation du bâtiment et contraintes spatiales	3
6.	Grandes lignes du programme de réfection	3
6.1	Résultats des études engagées	3
6.2	Organisation des surfaces et programme de rénovation	4
6.3	Aspects constructifs et techniques	4
6.4	Accessibilité des personnes en situation de handicap	5
6.5	Concept paysager et urbain	5
7.	Période transitoire	6
8.	Calendrier	6
9.	Evaluation des coûts de l'ouvrage	6

10. Impact sur le développement durable	7
11. Impact sur l'accessibilité des personnes en situation de handicap	8
12. Aspects financiers	8
12.1 Incidences sur le budget d'investissement	8
12.2 Incidences sur le budget de fonctionnement	8
13. Conclusions.....	9

4. Préambule

Un bref rappel historique est utile pour comprendre l'évolution qui a amené à l'actuel besoin de rénovations.

On peut au préalable louer les maîtres d'œuvre de l'époque, qui ont réussi le tour de force de réaliser, entre 1872 et 1874, une école dont la conception novatrice ainsi que les qualités constructives et architecturales ont permis de traverser les siècles, avec pour seuls gros travaux de réfection du bâtiment principal, le rehaussement et le réaménagement des combles en 1945. Cette première grande école urbaine lausannoise, conçue et construite sous la direction de M. Georges Rouge, architecte de la Ville, était dédiée aux classes primaires.

L'architecte était, à cette époque, marqué par le rationalisme de ses confrères français ainsi que par les avancées d'une nouvelle science : l'hygiène – celle-ci se traduisant par un plan rigoureux, symétrique, avec des classes munies de surfaces importantes ainsi que des fenêtres permettant une bonne oxygénation et un bon ensoleillement. L'école constituait alors un exemple unique de ce type d'école en Suisse et inspirera la grande vague des constructions scolaires qui marquera la fin du XIXe siècle à Lausanne, avec les collèges de Villamont (1885-1888), de Mon-Repos (1887), de Beaulieu (1891), de la Croix d'Ouchy (1894) et de la Barre (1898-1902).

Aujourd'hui et depuis 1986, les deux plus anciennes grandes écoles du parc immobilier lausannois – l'une de tradition primaire (St-Roch) et l'autre, ancienne école supérieure de jeunes filles devenue collège secondaire de Villamont, constituent l'établissement primaire et secondaire de Villamont, lequel accueille, sous une même direction, les volées scolaires allant de la 7^e à la 11^e année. Pendant de nombreuses années, l'essentiel des engagements en matière de transformations et d'adaptation a été consacré à l'accompagnement de l'évolution de l'organisation scolaire et de la démographie.

Ainsi, les nouveaux besoins en salles spéciales pour le collège de St-Roch ont été satisfaits par la création, en 1998, de huit locaux scolaires et d'un espace d'accueil parascolaire dans un immeuble jouxtant le collège.

Au début des années 2000, des études relatives au projet de rénovation des deux grandes écoles historiques de St Roch et Villamont ont été lancées. Pour des raisons d'occupation des locaux et financières évidentes, il n'était pas imaginable de prévoir la réfection simultanée de ces deux monuments historiques. Un mandat d'étude de faisabilité a permis d'examiner les possibilités d'adaptation, de transformations et d'éventuelles extensions de chacun des deux collèges. Il est alors apparu clairement que seul Villamont offrait un potentiel d'extension et qu'il devenait évident de mettre la priorité sur ce site. Un crédit d'ouvrage adopté le 14 juin 2007 a permis la mise à disposition définitive du complexe de Villamont pour la rentrée 2012.

En ce qui concerne le site de St-Roch, vu la dégradation et les infiltrations d'eau constatées dans les salles de gymnastique, la priorité a été donnée aux investigations pour remédier aux défauts de cette aile du bâtiment. La réfection du bâtiment principal, annoncée à la suite de la rénovation de Villamont devient à son tour un impératif, que concrétise la présente demande de crédit.

5. Contexte du projet

5.1 Histoire du site et état du bâtiment

Le site scolaire de St-Roch est composé de trois constructions : le bâtiment des classes à l'origine de la première construction, datant de 1872-1874 et rehaussé en 1945, l'extension au sud des deux salles de gymnastique réalisée au début des années 1980, et assainies entre 2015 et 2016, et les bâtiments annexes (St Roch 9 & Jean-Louis Gaillard 4) à l'ouest, comprenant des classes spéciales, en location.

Le collège de St-Roch a obtenu la note de *2* lors du recensement architectural de la Commune de Lausanne et a été inscrit à l'inventaire cantonal des Monuments historiques non classés.

Les façades en pierre de molasse sont fortement dégradées selon les orientations. Les fenêtres en bois, avec simple vitrage, présentent des défauts d'étanchéité et thermiques. Les planchers sont composés de hourdis au sous-sol et de solivages aux étages qui ne présentent pas de défauts. La charpente en bois, exécutée lors du rehaussement de 1945, est saine. La couverture en tuiles plates, et les garnitures de ferblanterie, nécessitent un assainissement complet accompagné d'une amélioration de l'isolation thermique selon les normes actuelles.

Les surfaces intérieures et les salles de classes doivent être rénovées mais les parquets massifs des classes pourront être conservés.

Enfin, le bâtiment ne répond pas aux normes actuelles relatives à l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite et à la sécurité incendie.

Le préau, de taille modeste compte-tenu du nombre d'élèves accueillis dans ce collège (2'220 m²), est ceint d'un mur de pierre surmonté de grilles en ferronnerie. Son revêtement est perméable au sud (pavés de béton) mais recouvert d'enrobé au nord, où il accueille une quinzaine de places de parc. Des marronniers bordent la clôture nord alors qu'un couvert en bois et des gradins occupent la partie sud (rénovée en 2015).

5.2 Organisation du bâtiment et contraintes spatiales

Le collège est caractérisé par deux entrées principales distinctes, qui donnent accès à des halls et cages d'escaliers séparés, situés à l'est et à l'ouest du bâtiment. Cette configuration limite les liaisons entre les deux corps du bâtiment, qui s'effectuent donc obligatoirement à travers les classes et la salle des maîtres au rez-de-chaussée. Ainsi, les 24 salles de classes sont organisées en deux groupes dissociés, répartis sur trois niveaux sur rez-de-chaussée.

Le sous-sol comprend une salle spéciale de dessin et un espace réfectoire. Le solde des surfaces accueille l'économat et un ensemble disparate de locaux techniques et de dépôts, en grandes parties borgnes.

Une infirmerie ainsi que plusieurs espaces de bureaux, nécessaires à l'organisation de l'antenne administrative de l'établissement de Villamont, prennent place dans les angles sud de l'immeuble, ainsi qu'une modeste bibliothèque scolaire.

6. Grandes lignes du programme de réfection

6.1 Résultats des études engagées

Un appel d'offres, en procédure ouverte, a été lancé le 22 décembre 2017. Le 31 mai 2018, la Municipalité désignait, pour mener l'étude de restauration du bâtiment historique de St-Roch, des architectes reconnus pour leurs compétences dans la rénovation de bâtiments à haute valeur patrimoniale (dont on peut citer en exemple la restauration du château St-Maire à Lausanne et celle du château de Nyon).

Une commission d'étude, composée de représentant·e·s des utilisateurs (directeur et doyen·ne·s de l'établissement scolaire), d'une représentante de la commission d'établissement et du maître d'ouvrage (Service des écoles primaires et secondaires et Direction du logement, de l'environnement et de l'architecture) a été constituée et des séances de travail ont été rapidement engagées avec les mandataires. Les élèves de l'établissement ont manifesté leur intérêt à être associés à la démarche par l'entremise de leurs doyen·ne·s ; les architectes et le maître d'ouvrage les ont d'ores et déjà rencontrés.

Différentes variantes de projet sont ainsi venues alimenter la réflexion de cette commission pour prendre en compte d'étude les besoins des utilisateurs, les enjeux patrimoniaux, la particularité du contexte urbain, les impératifs en matière d'efficacité énergétique ainsi que les demandes et propositions formulées par la commission du Conseil communal chargée d'étudier le préavis – explorant ainsi l'ensemble du champ des possibles, dans un cadre financier donné.

Ainsi, outre la rénovation de fond prévue et les différentes mises aux normes, les variantes devaient prendre en compte les éléments suivants : organiser l'entrée des élèves par le sud du bâtiment, faciliter les relations horizontales entre les deux corps de bâtiment, aménager un grand espace polyvalent pouvant accueillir des réunions de parents ou d'enseignant·e·s, augmenter le nombre de locaux de dégagements, de bureaux et de parloirs, prévoir une bibliothèque et repenser les espaces d'accueil pour les élèves.

D'un point de vue patrimonial, il s'agissait de maintenir la structure qui caractérise et constitue l'identité du bâtiment. Ce constat a conduit à limiter les modifications des étages principaux occupés par les classes. Ainsi, la création d'un étage supplémentaire sur-comble a été explorée puis ensuite écartée au vu des questions d'intégration et d'impact patrimonial et de surcoût.

C'est une deuxième hypothèse de réflexion, proposant la restructuration complète de l'actuel sous-sol qui a été retenue. Cette solution a révélé un potentiel de valorisation permettant d'offrir un espace de rencontre ouvert sur le préau sud en créant un nouveau niveau rez inférieur.

6.2 Organisation des surfaces et programme de rénovation

La typologie structurelle du bâtiment, en raison de la disposition des halls et escaliers organisés en deux corps indépendants à l'est et à l'ouest, constitue la contrainte majeure de fonctionnement et de de circulation dans ce bâtiment. Pour créer une nouvelle fluidité, sans restreindre le nombre de classes disponibles (soit un total de 24 classes), les mandataires ont proposé de créer des liaisons à deux étages de l'édifice.

Le premier trait d'union sera assuré par le réaménagement complet du sous-sol, incluant le déplacement de la chaudière et d'espaces techniques. Ce niveau deviendra le rez inférieur du bâtiment. Il apportera ainsi une réponse aux besoins en surfaces communes qui font défaut dans ce collège, par la création d'un espace d'accueil et de rencontre pour 80 personnes qui fera aussi office de réfectoire, avec accès extérieur. Cette restructuration profonde permettra d'optimiser les espaces de ce niveau et augmentera l'attractivité du préau situé au sud. Une salle polyvalente et de projection occupera l'actuelle salle de dessin et l'actuel réfectoire pourra soit être affecté à une bibliothèque soit à une salle de classe. La salle de dessin actuelle sera déplacée dans une des salles spéciales sous-utilisée située dans l'annexe.

L'organisation du rez-de-chaussée restera inchangée : la salle des maîtres sera rafraîchie et conservera sa position centrale, les sanitaires et la petite cuisine seront remis à neuf, tout comme les quatre classes, les groupes sanitaires et les bureaux administratifs. Il en ira de même pour les six classes du premier étage.

Le deuxième trait d'union se situera au deuxième étage. La classe centrale située au nord sera transformée en deux à trois salles d'appui modulables, organisées le long d'un corridor assurant la liaison est-ouest. Les cinq autres classes ainsi que leurs annexes sanitaires et administratives seront maintenues et rénovées.

Si l'étage des combles fera l'objet d'un assainissement en profondeur, il conservera la même configuration qu'actuellement (huit classes et les annexes usuelles).

6.3 Aspects constructifs et techniques

L'état de vétusté et de dégradation de certains éléments du bâtiment appelle une intervention relativement importante afin de sauvegarder à long terme et pour les générations futures ce témoignage architectural scolaire.

L'enveloppe du bâtiment représente une part importante de la rénovation. Les façades en pierre de molasse seront entièrement assainies. Les façades sud et ouest, les plus dégradées, requièrent une intervention plus lourde pour remettre en état, voire remplacer, les éléments en molasse dégradés. L'état des ferblanteries ne permet pas une conservation et l'ensemble doit être remplacé. Par contre, la charpente en bois et la couverture en tuiles sont en bon état : elles seront contrôlées et nettoyées.

Les fenêtres situées au sud et à l'est, fortement dégradées, sont à remplacer tandis que celles situées au nord et à l'est, en bon état, peuvent être conservées. Les verres doivent néanmoins être remplacés pour garantir une meilleure isolation thermique.

D'un point de vue énergétique, les moyens d'isolation seront adaptés au bâtiment afin de préserver son identité tout en mettant en place des solutions efficaces, par secteur. Le rez inférieur sera restructuré de manière importante et permettra d'intervenir plus facilement en isolant les parties de murs hors terre et les sols. Le corps principal de l'édifice, entre le rez inférieur et les combles, sera isolé aux endroits stratégiques pour ne pas dénaturer les espaces intérieurs.

Les combles devront subir des travaux plus lourds, afin de respecter les normes parasismiques, ce qui permettra d'isoler correctement les murs périphériques. La toiture restera « froide » mais l'isolation se fera au niveau du plancher.

Les installations techniques, vétustes, doivent en grande partie être remplacées :

- sur le plan des sanitaires, les locaux existants seront rénovés, adaptés aux personnes à mobilité réduite, les installations, les conduites ainsi que les appareils seront remplacés ;
- les installations de chauffage existantes et les corps de chauffe seront contrôlés et maintenus. Les nouveaux espaces du rez inférieur seront alimentés par de nouvelles installations. La chaufferie existante, située au sud du sous-sol sera déplacée pour libérer de l'espace ;
- les installations électriques (câblages, tableaux et éclairages) seront remplacées pour répondre aux nouvelles normes ;
- en termes de ventilation, une extraction d'air mécanique est prévue, située dans les sanitaires est et ouest. La ventilation des classes sera assurée par les fenêtres.

Pour répondre à la sécurité incendie, les portes en lien avec les cages d'escaliers devront être remplacées par des portes coupe-feu. Les contraintes de sécurité seront cependant étudiées de manière à ne pas être intrusives et à respecter la qualité des espaces intérieurs existants.

Les aspects parasismiques dans les anciens collèges doivent être étudiés pour veiller à la stabilité du bâtiment. Dans le cas du collège de St-Roch, les études ont révélé une faiblesse dans les raccords planchers/façades, qu'il faudra renforcer dans le cadre des travaux. De même, afin de répondre aux normes parasismiques, les deux cages d'ascenseurs devront être autonomes de la structure du bâtiment.

6.4 Accessibilité des personnes en situation de handicap

Que ce soit pour des questions d'accessibilité, tant au nord qu'au sud, ou à l'intérieur du bâtiment, celui-ci n'est pas conforme aux besoins des personnes à mobilité réduite. Des rampes d'accès doivent être posées et des ascenseurs doivent permettre le passage d'un étage à l'autre.

Les seuls emplacements possibles pour installer des ascenseurs, sont positionnés aux extrémités des couloirs est et ouest. Ceux-ci desserviront tous les étages.

L'accès à la salle des maîtres supposera la création d'un dispositif pour franchir les emmarchements qui compliquent l'accès. De même, une rampe sera nécessaire pour franchir les marches et assurer une liaison complète du site avec les salles de gymnastique. Les groupes sanitaires intégreront les exigences de la loi sur l'égalité pour les handicapés (LHand).

6.5 Concept paysager et urbain

Les travaux de rénovation des deux salles de gymnastique ont permis de revoir les aménagements des préaux au sud de la parcelle. Ils ne seront pas remaniés, mise à part l'adaptation des gradins extérieurs, indispensable pour accéder au nouveau niveau du rez inférieur. Le mur d'enceinte avec sa ferronnerie sera maintenu sans modification importante.

Afin de répondre aux vœux des habitants du quartier, relayés par la commission ayant étudié la demande de crédit d'étude, la placette centrale arborée au nord, qui articule les circulations des piétons et des véhicules, devra être requalifiée en coordination avec le Service des parcs et domaines.

Par ailleurs, ces travaux seront coordonnés avec le Service des routes et de la mobilité, chargé de réévaluer la circulation sur le périmètre extérieur du site scolaire. L'objectif étant de proposer des espaces de rencontres et de soigner la sécurité et la convivialité des accès aux classes situées dans les bâtiments annexes, une attention particulière sera portée sur la rue de St-Roch, en lien avec les futurs aménagements de la rue du Marché, et la rue Jean-Louis Gaillard à l'ouest.

7. Période transitoire

Afin de garantir des conditions d'enseignement correctes pendant la période du chantier, il est prévu de libérer huit classes pour permettre l'organisation des travaux par étapes et d'organiser des rocade au sein du bâtiment.

Les classes déplacées seront hébergées pour moitié dans l'ancien collège de la Madeleine (qui sera rafraîchi pour les accueillir dans les meilleures conditions possibles), tandis que quatre classes seront installées dans des modules provisoires disposés sur le site.

Les installations de chantier combinées avec les constructions transitoires occuperont une partie de la parcelle et obligeront à renoncer, momentanément, à l'usage de toutes les places de parc.

8. Calendrier

Automne 2019	Dépôt dossier enquêtes publiques
Fin de l'année 2019	Finalisation du projet et du devis général
Fin de l'année 2019	Demande de crédit d'ouvrage (préavis)
Début de l'année 2020	Obtention du crédit d'ouvrage
Printemps 2020	Préparation du dossier d'exécution
Juillet 2020 à août 2020	Installation du chantier et des classes provisoires
Juillet 2020 à juin 2021	Première phase de chantier
Juillet 2021 à 2022	Deuxième phase de chantier
Juillet 2022 à novembre 2022	Finitions extérieures

9. Evaluation des coûts de l'ouvrage

CFC	Types de travaux	Montants en CHF
CFC 1	Travaux préparatoires	1'830'000.-
CFC 10	Sondages et investigations	108'000.-
CFC 11	Travaux préparatoires	590'000.-
CFC 12	Protections, aménagements provisoires	484'000.-
CFC 13	Installations générales de chantier	283'000.-
CFC 14	Installations techniques provisoires	72'000.-
CFC 15	Adaptation des conduites existantes	66'000.-
CFC 19	Honoraires	227'000.-
CFC 2	Bâtiment	13'075'000.-
CFC 21	Gros œuvre 1	3'165'000.-
CFC 22	Gros œuvre 2	2'645'000.-
CFC 23	Installations électriques	1'035'000.-
CFC 24	Chauffage/Ventilation	359'000.-
CFC 25	Installations sanitaires	277'000.-
CFC 26	Ascenseur	156'000.-
CFC 27	Aménagements intérieurs 1	1'691'000.-

CFC 28	Aménagements intérieurs 2	2'038'000.-
CFC 29	Honoraires	1'709'000.-
CFC 3	Equipement d'exploitation	231'000.-
CFC 31	Maçonnerie	23'000.-
CFC 34	Chauffage/Ventilation	35'000.-
CFC 35	Installations sanitaires	145'000.-
CFC 39	Honoraires	28'000.-
CFC 4	Aménagements extérieurs	475'000.-
CFC 42	Remises en état des surfaces	245'000.-
CFC 42	Réaménagement préau (budget)	200'000.-
CFC 49	Honoraires 13075000	30'000.-
CFC 5	Frais secondaires	290'000.-
CFC 51	Autorisations, taxes	70'000.-
CFC 52	Echantillons, maquettes, reproductions	81'000.-
CFC 53	Assurances	62'000.-
CFC 56	Autres frais secondaires	77'000.-
CFC 6	Divers & imprévus	699'000.-
CFC 60	Divers & imprévus (environ 5% CFC2)	699'000.-
CFC 9	Ameublement	900'000.-
CFC 90	Mobilier	767'000.-
CFC 93	Equipement, nettoyage	3'000.-
CFC 96	Déménagement classes	20'000.-
CFC 97	Signalétique classes	10'000.-
CFC 98	Œuvre d'art	100'000.-
Total net		17'500'000.-

Ce devis est indexé à 98.7 points de l'indice lémanique des prix à la consommation du mois d'avril 2019 (rubrique rénovation, transformation, base octobre 2015 = 100 ; source de l'Office fédéral de la statistique).

10. Impact sur le développement durable

Tout en respectant la valeur historique du bâtiment, les réflexions liées à la consommation d'énergie, à l'amélioration des bilans thermiques et à la promotion des énergies renouvelables ont été intégrées dès les premières études. Les architectes mandatés sont d'ailleurs sensibles non seulement aux aspects patrimoniaux, mais également aux aspects énergétiques et écologiques.

Les déperditions des façades sont actuellement importantes. Une nette amélioration thermique pourra être apportée en agissant sur les surfaces vitrées. Des verres isolants seront installés, soit en remplaçant les cadres des fenêtres, soit en les restaurant et les utilisant selon leur dégradation. En fonction de la dégradation des fenêtres, les cadres seront soit remplacés, soit restaurés et modifiés pour pouvoir y insérer des verres isolants.

Comme indiqué dans le chapitre 6.3, des interventions ponctuelles d'isolation de murs sont prévues pour diminuer les déperditions thermiques tout en respectant la valeur historique des lieux.

Pour promouvoir les énergies renouvelables, le projet prévoit de placer des panneaux solaires photovoltaïques sur les pans de toit métalliques situés à l'est et à l'ouest du bâtiment.

Vue la valeur patrimoniale du bâtiment, une démarche de labellisation énergétique ne sera pas effectuée. Par contre, la rénovation du collège intégrera, dans sa phase de réalisation, l'utilisation de matériaux répondant aux critères écologiques et durables. La norme SIA 380/1 sera appliquée sous réserve des exigences des autorités des monuments et sites.

11. Impact sur l'accessibilité des personnes en situation de handicap

Voir le chapitre 6.4.

12. Aspects financiers

12.1 Incidences sur le budget d'investissement

Les dépenses du crédit d'ouvrage sont réparties selon le tableau ci-dessous, elles concernent les travaux de rénovation et toutes les prestations honoraires des architectes et ingénieurs spécialisés. Le montant prévu au plan d'investissement prévoit un montant de CHF 17'500'000.-, réparti sur les années 2019-2023.

(en milliers de CHF)	2019	2020	2021	2022	2023	Total
Dépenses d'investissements	1400	3000	5800.0	5800.0	1500.0	17500.0
Recettes d'investissements	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Total net	1400.0	3000.0	5800.0	5800.0	1500.0	17500.0

12.2 Incidences sur le budget de fonctionnement

Les charges d'intérêts sont calculées sur la base d'un taux d'intérêt à 2.25%, les intérêts théoriques développés par le présent préavis s'élèvent à CHF 216'600.- par année, à compter de l'année 2021.

En prenant en compte une durée d'amortissement de dix ans pour le mobilier et vingt pour le bâtiment, les charges d'amortissement s'élèvent respectivement à CHF 90'000.- et CHF 830'000.- par année, à compter de l'année 2021.

Le crédit d'étude 5800.582.506 de CHF 1'400'000.- accordé le 26 juin 2018 par le Conseil communal, sera balancé dans le présent crédit d'investissement.

A noter qu'il n'y a aucune charge supplémentaire de personnel dans ce projet, s'agissant d'un bâtiment existant sans modification ou agrandissement.

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Total
Personnel suppl. (en EPT)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
(en milliers de CHF)							
Charges de personnel	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Charges d'exploitation	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Charges d'intérêts	0	0	216.6	216.6	216.6	216.6	866.4
Amortissements	0.0	0.0	920.0	920.0	920.0	920.0	3680.0
Total charges suppl.	0.0	0	1136.6	1136.6	1136.6	1136.6	4546.4
Diminution de charges	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Revenus	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Total net	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0

13. Conclusions

Eu égard à ce qui précède, la Municipalité vous prie, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le préavis N° 2019 / 56 de la Municipalité, du 19 décembre 2019 ;

ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 17'500'000.- destiné à la rénovation du collège de St-Roch, montant réparti comme suit :
 - a. CHF 16'600'000.- pour les travaux liés aux bâtiments ;
 - b. CHF 900'000.- pour l'acquisition du mobilier ;
2. d'amortir annuellement le crédit mentionné sous chiffre 1 par le budget du Service des écoles primaires et secondaires, rubrique 5800.331 ;
3. de faire figurer sous la rubrique 5800.390, les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit mentionné sous chiffre 1 ;
4. de balancer le crédit d'étude 5800.582.506 ouvert pour couvrir les frais d'études, par prélèvement sur le crédit prévu au chiffre 1.

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Grégoire Junod

Le secrétaire
Simon Affolter